

Arrêté no 161 du Conseil général

Séance no 66 du 27 mars 2017

**Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois**

- vu le message no 62 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

**Arrête :**

1. Un crédit de Fr. 21'000.- destiné au subventionnement du dépassement des travaux du Syndicat de chemins les Bois II est accepté.
2. Le financement de cet investissement est prévu par emprunt
3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 28 mars 2017 (art. 9 RO).
4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 28 mars 2017

**Conseil général Les Bois**

La présidente :

Le secrétaire :

R.- M. Jobin

C. Gagnebin